

**DÉCISION DEC2024\_59**  
**Prestation de formation avec l'organisme FORM&VOUS**  
**« EPI - Manipulation extincteurs »**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-22-16 et L.2122-23

Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation Professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération prise en Conseil Municipal en date du 03 juin 2020 au terme de laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.212-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la commune d'inscrire ses agents dans une démarche de qualification générale et professionnelle,

Considérant le devis établi par FORM&VOUS,

Le Maire de Meulan-en-Yvelines

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** La signature du devis avec FORM&VOUS sis 8, allée de Beaumont 27520 BOURGTHEROULDE pour 2 sessions de formation intitulées « EPI manipulation extincteurs ».

**ARTICLE 2 :** Le montant de la dépense s'élève à 550 euros TTC et est inscrit au budget de l'exercice 2024.

**ARTICLE 5 :** L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Madame le Comptable public.

Chacun est chargé en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.  
Cette décision est transcrite sur les registres des actes administratifs du Maire.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le 23/07/24.....



Le Maire,  
Président de la Communauté Urbaine  
GPS&O  
Conseiller départemental des Yvelines

Cécile ZAMMIT-POPESCU